



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/304
14 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TROISIÈME RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS RWANDAIS

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi comme suite à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 10 février 1995 (S/PRST/1995/7) à l'issue de l'examen, par le Conseil, de mon deuxième rapport, daté du 25 janvier, sur la sécurité dans les camps de réfugiés rwandais (S/1995/65) et suite à ma lettre du 1er février (S/1995/127). Au paragraphe 7 de cette déclaration, le Conseil me demandait de continuer à étudier toutes les possibilités d'assurer la sécurité dans les camps et de présenter toute recommandation nécessaire à cette fin. Il me demandait également de soumettre un nouveau rapport sur la question à l'issue de la Conférence régionale d'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées dans la région des Grands Lacs, organisée sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Bujumbura.

2. Dans mon rapport du 25 janvier (S/1995/65), j'informais le Conseil des consultations que j'avais eues sur le problème de la sécurité dans les camps de réfugiés, en particulier dans ceux du Zaïre, avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata. Il avait alors été décidé que le HCR reprendrait les pourparlers engagés précédemment par mon Représentant spécial avec le Gouvernement zaïrois en vue de conclure des arrangements appropriés, dans le cadre du mandat du HCR en matière de protection des réfugiés et d'aide humanitaire, pour renforcer la sécurité dans les camps.

3. Le 27 janvier 1995, le Gouvernement zaïrois et le HCR ont signé un aide-mémoire énonçant des mesures concrètes pour améliorer la sécurité dans les camps. Aux termes de cet accord, le Gouvernement zaïrois devait déployer un contingent de 1 500 militaires et policiers – le contingent zaïrois pour la sécurité dans les camps – en vue d'assurer la sécurité dans les camps, en prenant notamment des mesures pour empêcher les actes de violence, escorter les convois assurant le rapatriement des réfugiés, maintenir l'ordre dans les camps et contrôler les foules aux points de distribution des vivres.

4. Au début du mois de février, les 100 premiers membres du contingent zaïrois sont arrivés à Goma. Au 11 avril, le contingent comptait 913 hommes à Kibumba, Katale-Kahindo et Mugumba-Lac Vert. Des sites de déploiement sont en cours

d'installation au sud du lac Kivu et devraient être prêts d'ici la fin du mois. Selon le HCR, le contingent zaïrois s'est montré très coopératif et s'est acquitté de sa tâche de manière très satisfaisante.

5. En sus du contingent zaïrois, le HCR a demandé aux gouvernements de fournir de 35 à 60 experts internationaux pour constituer le Groupe de liaison civil pour les questions de sécurité. Le 24 février, un premier groupe de 12 experts des Pays-Bas est arrivé à Goma, où 16 experts néerlandais sont déployés à ce jour. Le Gouvernement suisse a fourni les services d'un expert et les Gouvernements du Bénin, du Burkina Faso et du Cameroun ont chacun offert de fournir entre 10 et 20 experts pour le Groupe de liaison. Le HCR a également demandé au Département des opérations de maintien de la paix de choisir un officier supérieur pour exercer les fonctions de commandant du Groupe de liaison sous l'autorité du fonctionnaire du HCR dirigeant le Groupe. Sur la recommandation du Département, le HCR a nommé le général de brigade (à la retraite) Ian Douglas, du Canada, qui a servi auprès de plusieurs opérations de maintien de la paix. Le général Douglas a pris ses fonctions à Goma le 27 mars 1995. On estime à 9,7 millions de dollars le coût total de l'opération de sécurité au Zaïre jusqu'à la fin du mois de juin.

II. SITUATION ACTUELLE DANS LES CAMPS DE RÉFUGIÉS

A. Réfugiés au Burundi

6. Au début du mois d'avril, il y avait au Burundi 240 000 réfugiés, qui provenaient essentiellement du sud du Rwanda. La détérioration de la situation en matière de sécurité au Rwanda a affecté les réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur des camps. Dans le nord du pays, où se trouvent les sept camps de réfugiés, on observe des déplacements constants de réfugiés qui fuient d'un pays à l'autre au péril de leur vie. Le contrôle très strict exercé à la frontière par l'armée et la présence de groupes armés incontrôlés dans les zones frontalières ont résulté en des actes de violence qui ont fait plusieurs victimes à l'extérieur des camps. Bien que les camps de réfugiés soient gardés par l'armée et que les déplacements des réfugiés soient restreints, des incidents ont également eu lieu à l'intérieur des camps.

7. Compte tenu de l'insécurité générale qui régnait ces dernières semaines, plusieurs milliers de réfugiés rwandais et un grand nombre de Burundais ont quitté le Burundi pour se réfugier en République-Unie de Tanzanie. Entre le 17 février et le 10 mars, 16 000 Burundais et 8 000 Rwandais se sont ainsi déplacés du Burundi en République-Unie de Tanzanie. Au cours des derniers jours du mois de mars, l'explosion de violence à Bujumbura a provoqué un nouvel exode de réfugiés et entraîné un afflux de 24 000 personnes au Zaïre. Au cours de la même période, quelque 70 000 réfugiés rwandais ont quitté les camps du nord du Burundi pour se réfugier en République-Unie de Tanzanie; plusieurs milliers d'entre eux avaient réussi à traverser la frontière avant que le Gouvernement tanzanien n'ordonne sa clôture. Au 5 avril, 15 000 réfugiés avaient été ramenés par camion dans deux camps; les autres sont éparpillés en divers points dans le nord du Burundi.

/...

B. Réfugiés en République-Unie de Tanzanie

8. Au 26 mars 1995, 600 000 réfugiés se trouvaient dans des camps en République-Unie de Tanzanie. La situation en matière de sécurité dans ces camps est restée relativement stable au cours des deux premiers mois de l'année. En février, une mission conjointe du HCR et des Gouvernements tanzanien et néerlandais a évalué les ressources nécessaires pour assurer la sécurité dans les camps et les a estimées à 3 millions de dollars au total. Elle a recommandé que les effectifs de la police soient portés à 400 policiers, soit 90 de plus qu'à l'heure actuelle, que les capacités en matière de transport et de logistique soient améliorées et que des dispositions soient prises pour maintenir la sécurité dans les camps.

9. En février, la police tanzanienne a escorté, sous étroite surveillance, 200 réfugiés qui retournaient du camp de Benaco à la ville frontrière de Rusumo. Les incidents, principalement de caractère criminel, qui se sont produits à l'intérieur des camps et qui étaient dirigés contre le personnel des organismes humanitaires, la population locale et la police ont augmenté au mois de mars, et l'immatriculation des réfugiés en vue de leur rapatriement a pratiquement cessé.

C. Réfugiés au Zaïre

10. Au début du mois d'avril, il y avait 1,1 million de réfugiés dans les camps au Zaïre. Le déploiement des forces de sécurité (contingent zaïrois et Groupe de liaison civil) a eu pour effet immédiat de faciliter le rapatriement organisé. Le nombre de réfugiés qui ont quitté les camps de la région de Goma est passé de 2 000 en janvier 1995 à 10 000 en février. Le nombre de départs a toutefois baissé considérablement en mars, en partie à cause des rumeurs selon lesquelles le nombre d'arrestations et de détentions augmentait au Rwanda.

11. Un autre élément qui a contribué à la diminution du nombre de départs a été la réduction des rations dans les camps, rendue nécessaire par la pénurie générale de vivres dans la région, mais que les réfugiés ont interprétée comme une mesure délibérée pour les forcer à rentrer chez eux. Le 31 mars, la situation alimentaire dans les camps dans la région de Goma a été décrite comme étant critique par le Programme alimentaire mondial. Les enquêtes réalisées montrent que la malnutrition augmente dans ces camps. La pénurie de vivres reste aiguë, mais le HCR espère que la situation s'améliorera au cours des prochaines semaines, à la suite d'une réunion régionale sur les questions de logistique qui doit avoir lieu à Nairobi. Les milices de l'ex-Gouvernement rwandais exploitent la pénurie de vivres pour renforcer la campagne menée par les réfugiés contre le rapatriement.

III. CONFÉRENCE RÉGIONALE D'ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS, AUX RAPATRIÉS ET AUX PERSONNES DÉPLACÉES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

12. La Conférence régionale d'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées dans la région des Grands Lacs, organisée par l'OUA et le HCR, a eu lieu du 15 au 17 février 1995 à Bujumbura. Elle a adopté un plan d'action axé principalement sur le rapatriement volontaire en tant que solution de choix à long terme au problème des réfugiés. Pour atteindre cet objectif,

/...

elle a mis l'accent sur les rôles incombant respectivement aux pays d'origine, aux pays d'asile et à la communauté internationale. Elle a également énoncé les mesures concrètes à prendre à cet égard.

13. Dans le message que j'ai adressé à la Conférence, j'ai souligné qu'il existait à la fois des solutions à court terme et des solutions à long terme au problème des réfugiés. La sécurité dans les camps et l'élimination des actes d'intimidation et de chantage dirigés contre les réfugiés font partie des mesures à court terme. La solution à long terme du problème des réfugiés exigerait que les gouvernements africains et la communauté internationale conjuguent leurs efforts, avec l'entière participation de la société civile.

14. Parmi les autres mesures à court terme, la Conférence a demandé que l'accord conclu entre le Zaïre et le HCR le 27 janvier 1995 soit mis en oeuvre le plus rapidement possible, ce qui est le cas désormais. La Conférence a exprimé l'espoir qu'une conférence des Nations Unies de plus grande envergure sur la paix, la sécurité et la stabilité serait tenue prochainement, comme le demandait le Conseil de sécurité. Les consultations se poursuivent à ce sujet.

15. La Conférence a estimé par ailleurs que la solution du problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées incombait à la communauté internationale tout entière, et a souligné la nécessité d'un partage équitable de ce fardeau, considérant que les pays d'asile et les pays d'origine appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés. Elle a par conséquent engagé la communauté internationale à aider ces pays en adoptant des mesures concrètes visant à atténuer les incidences négatives que la présence de réfugiés et de personnes déplacées entraîne directement pour les collectivités locales. À cette fin, la Conférence a prié le Programme des Nations Unies pour le développement d'organiser une table ronde de donateurs sur les pays de la région, afin de coordonner l'action à entreprendre. Les préparatifs de cette réunion sont déjà activement en cours.

16. Je suis préoccupé par des événements qui se sont produits récemment, comme la clôture des frontières et les attaques menées contre les camps de réfugiés, en violation flagrante de l'accord conclu à Bujumbura. Je suis persuadé que l'application rapide de certaines des recommandations fondamentales de la Conférence de Bujumbura contribuera à la solution du problème des réfugiés dans la région. Je demande instamment à tous les pays de se conformer auxdites recommandations.

IV. RECOMMANDATIONS

17. Au début du mois, le HCR a prévenu que la moitié seulement des vivres nécessaires pour les réfugiés rwandais étaient prêts à être distribués en avril. La réduction des rations s'est traduite par un début de malnutrition chez les femmes et les enfants, et a donné l'impression aux réfugiés que la communauté internationale se servait des vivres comme d'une arme pour les contraindre à rentrer dans leur pays.

18. La détérioration de la situation alimentaire dans les camps est un signe de grave fatigue de la part des donateurs, face au nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées dans le monde. J'exhorte les pays donateurs à inverser

/...

cette situation de manière à ne pas aggraver les souffrances qu'endurent les réfugiés.

19. Tant le Gouvernement rwandais que la communauté internationale sont gravement préoccupés par les rumeurs persistantes concernant des expéditions d'armes à destination de l'aéroport de Goma pour armer les forces de l'ex-Gouvernement rwandais, ainsi que l'instruction desdites forces en territoire zaïrois. Ces allégations ont été rejetées par le Chargé d'affaires de la Mission permanente du Zaïre auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans une communication transmise au Conseil de sécurité le 6 avril 1995. Au cours de la Conférence de Bujumbura, le Ministre zaïrois des affaires étrangères a demandé la constitution d'une commission indépendante chargée de mener une enquête et de faire rapport sur cette question. Je compte par conséquent tenir des consultations avec les gouvernements des pays concernés, ainsi qu'avec l'OUA, sur les mesures à prendre pour répondre à cette demande.

20. Le déploiement du contingent zaïrois et du Groupe de liaison civil dans les camps de réfugiés a jusqu'ici donné des résultats positifs. Il y a lieu d'espérer que le déploiement intégral du contingent zaïrois améliorera encore la situation en matière de sécurité. Bien que ceci dépasse à strictement parler le cadre de son mandat, sa présence pourrait aussi contribuer à prévenir des incidents regrettables comme celui qui s'est produit le 11 avril 1995 au camp de Barava, où il était sur le point d'être déployé. Des hommes non identifiés ont attaqué le camp, faisant 31 victimes parmi les réfugiés rwandais.

21. L'amélioration de la sécurité dans les camps ne suffira pas toutefois pour assurer le rapatriement volontaire de tous les réfugiés. En fin de compte, la réalisation de cet objectif dépendra des efforts menés par le Gouvernement rwandais pour promouvoir une réconciliation nationale véritable entre les différents segments de la société rwandaise et pour faire en sorte que les réfugiés puissent retourner chez eux sans avoir à craindre d'être persécutés. À cet égard, je voudrais de nouveau souligner que, pour atteindre cet objectif, il est indispensable que la communauté internationale fournisse sans tarder une assistance plus efficace.

22. Les informations qui circulent au sujet du grand nombre d'arrestations et du surpeuplement des prisons au Rwanda ont semé la peur parmi les réfugiés et freiné le processus de rapatriement volontaire. De ce fait, le nombre de personnes rapatriées est tombé de 200 par semaine à 200 par mois.

23. La remise sur pied du système judiciaire rwandais demeure un facteur important dans la création de conditions propices au retour des réfugiés, et les efforts menés par le Gouvernement rwandais dans ce sens devraient être soutenus. La communauté internationale a déjà annoncé des contributions d'un montant de 618 millions de dollars à l'appui du programme de relèvement et de reconstruction du Gouvernement, y compris pour la restauration du système judiciaire. La plupart de ces promesses ne se sont toutefois pas encore traduites par une assistance effective. En attendant, la plupart des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda, se chiffrant au total à 4 710 857 dollars au 1er avril, sont utilisées pour appuyer le système judiciaire rwandais.

/...

24. Dans sa résolution 978 (1995) du 27 février, le Conseil de sécurité a prié instamment les États d'arrêter et de mettre en détention les personnes trouvées sur leur territoire contre lesquelles il existe des preuves suffisantes qu'elles se sont rendues coupables d'actes entrant dans la compétence du Tribunal international pour le Rwanda. La mise en application de cette résolution par les États Membres favorisera également le processus de réconciliation nationale et le retour rapide des réfugiés.

25. La tâche énorme consistant à faire en sorte que tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées dans la région des Grands Lacs retournent volontairement dans leurs foyers et leurs collectivités exige, pour pouvoir être menée à bien, que les pays d'origine, les pays d'asile et la communauté internationale conjuguent leurs efforts. Je fais appel à tous les États Membres pour qu'ils prennent les mesures qui sont requises de façon si urgente.
